

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité cinéma et audiovisuel

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°1

La politique conventionnelle de coopération de l'État (Centre national du cinéma et de l'image animée / direction régionale des affaires culturelles) avec les collectivités territoriales, notamment les régions, doit-elle être réinterrogée à l'aune de la réforme territoriale ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité cinéma et audiovisuel

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°2

La structuration de l'exploitation cinématographique en France est-elle menacée par le poids grandissant des multiplexes ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité cinéma et audiovisuel

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°3

Le classement « art et essai » des salles de cinéma en France reflète-t-il suffisamment pour le public cette notion ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité cinéma et audiovisuel

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°4

Le Centre national du cinéma et de l'image animée : ses principales missions, ses moyens budgétaires.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité cinéma et audiovisuel

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°5

Les enjeux de diversité et d'aménagement culturels du territoire en matière cinématographique sont-ils suffisamment pris en compte lors de l'instruction des demandes d'autorisation en commissions départementales ou nationale d'aménagement commercial (CDAC et CNAC) ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité cinéma et audiovisuel

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°6

L'éducation artistique en France dans le domaine du cinéma a-t-elle l'ambition de modifier les pratiques cinématographiques des jeunes ?